



Covid-19 : Face à l'accroissement de la précarité étudiante il faut une aide d'urgence spécifique pour les étudiant·e·s

Tandis que les universités sont fermées depuis le 12 mars et que le confinement a été annoncé le 17 mars, de nombreux·euses étudiant·e·s se retrouvent aujourd'hui en difficultés financières.

Même si les CROUS ont annoncé que les services sociaux, et donc les aides d'urgences, restaient accessibles, et que les résident·e·s en logement universitaire qui sont rentré·e·s chez leurs parents ne paierait pas de loyer à partir du 1er avril, certain·e·s sont contraint·e·s de rester et la grande majorité des étudiant·e·s sont logé·e·s dans le parc privé et doivent continuer à payer leur loyer. De plus, avec la fermeture des points de restauration assurés par les CROUS, les étudiant·e·s n'ont ainsi plus accès à une tarification sociale et doivent désormais assumer des dépenses supplémentaires dans les supermarchés.

Toutes les activités rémunérées des étudiant·e·s ne donnent pas toujours droit au chômage partiel, ainsi certain·e·s étudiant·e·s salarié·e·s et stagiaires se retrouvent donc sans revenus suffisant du jour au lendemain. Cela est d'autant plus vrai pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, exclu·e·s de la quasi intégralité du système des aides sociales étudiantes, avec des familles très éloignées, qui aujourd'hui se retrouvent encore en plus grande précarité.

Ainsi, l'UNEF revendique la mise en place d'une aide d'urgence spécifique, du fait de l'accroissement de la précarité étudiante pendant la période de confinement, qui soit délivrée par les CROUS aux étudiant·e·s qui en ont besoin, étant dans une situation particulière et exceptionnelle. Afin de lutter contre la précarité étudiante, cette aide doit pouvoir :

- être renouvelable plusieurs fois le temps que dure l'épidémie ;
- être accessible à tou·te·s les étudiant·e·s sans condition de ressources ou de nationalité ;
- pouvoir être délivrée rapidement ;
- à ce que des moyens humains supplémentaires et financiers si nécessaire soient mis en place pour aider les services sociaux des CROUS, souvent déjà débordés.

Contact Presse :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr